

- **Impact socio-économique**

Par ailleurs, l'ambition du Groupe est de créer de la valeur économique, sociale et citoyenne sur chacun des territoires où les sites sont implantés, grâce à ses activités, au dialogue avec les élus et les communautés locales. Dans le cadre du projet-clé RSE Local Shared Value, le groupe a réalisé, en 2020, une mesure de son empreinte socio-économique dans 18 pays, en appliquant la méthodologie reconnue, Local Footprint®. Ces résultats illustrent l'engagement de Servier pour créer de la valeur sur les territoires où il est implanté (augmentation du PIB, des emplois, des achats locaux, etc.

► **Protection de l'environnement**

Conscient de son impact sur l'environnement, Servier a engagé plusieurs actions pour réduire ses impacts environnementaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Sept de nos sites industriels ainsi que le siège du Groupe en France sont certifiés ou en cours de certification ISO 14001 (système de management environnemental) et/ou ISO 50001 (système de management de l'énergie).

- **Programme EcoDesign by Servier**

Il a pour objectif de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux, sur l'ensemble de la chaîne de valeur du médicament, tout en tenant compte de la spécificité de notre industrie où l'efficacité et la sécurité thérapeutique sont primordiales. En complément, le Groupe, a souhaité intégrer à ce projet la dimension sociale et patients.

Le Groupe a notamment recours à la méthodologie d'Analyse de Cycle de Vie (ACV). Elle évalue le profil environnemental du médicament : extraction des matières premières, conception, distribution, utilisation et fin de vie... L'analyse du cycle de vie a permis d'identifier les étapes les plus impactantes (matières premières et fabrication, packaging, transport...) et des premières pistes d'actions. L'intégration progressive des principes de l'éco-socio-conception s'appliquera pour les futurs produits et également pour les produits existants en fonction des possibilités et opportunités.

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Avec son programme Servier Climate Commitment, le Groupe est engagé dans une stratégie bas carbone, validée fin 2019 par le *Science Based Target initiative* (SBTi), visant à réduire son empreinte carbone de 25 % d'ici à 2030. Cette démarche a commencé par un bilan complet des émissions pour mettre en place un plan d'action pertinent, qui implique l'ensemble des sites et des activités du Groupe. Une mise à jour de l'empreinte carbone du groupe Scope 1 et 2 est réalisée tous les ans, et tous les deux à trois ans pour l'ensemble des Scopes.

Pour atteindre son objectif de réduction, Servier a initié plusieurs démarches : la régénération des solvants, la rénovation énergétique des bâtiments, l'achat ou la production in situ d'énergie renouvelable, ou encore le recours de plus en plus fréquent au transport maritime par rapport au transport aérien, pour acheminer et distribuer les médicaments. Dans le cadre d'un partenariat avec EcoAct, le Groupe compense également une partie de ses émissions résiduelles incompressibles en finançant deux projets de captation ou de limitation d'émissions carbone.

- **Protection de la biodiversité**

Le Groupe a aussi rejoint fin 2021, l'initiative Act4Nature International en faveur de la préservation de la Biodiversité.

<http://www.act4nature.com/wp-content/uploads/2021/11/SERVIER-VF-2.pdf>

Par ailleurs, afin de réduire le volume de déchets produits chaque année, Servier a réalisé un guide de bonnes pratiques visant à encourager leur valorisation et à limiter le recours à l'enfouissement.

Contexte sanitaire

Face à la pandémie de Covid-19, Servier a eu deux priorités : continuer à délivrer les médicaments aux patients en maintenant le bon fonctionnement de l'outil industriel et garantir la sécurité de tous les collaborateurs.

Une cellule de crise a été mise en place au siège pour organiser la continuité de la production et de la distribution. L'activité sur les sites de production a également été adaptée aux circonstances (réorganisation des équipes ou encore recours à de l'intérim pour étendre le fonctionnement des équipes en poste, ...). La distribution de médicaments essentiels, notamment pour le traitement des maladies chroniques, s'est effectuée sans interruption.

Afin de préserver la santé et d'assurer la sécurité de ses collaborateurs, le groupe a adapté l'organisation et les modalités de travail aux risques sanitaires, en appliquant sur l'ensemble des sites des règles strictes d'hygiène et de sécurité et en favorisant le télétravail dès que cela était possible.

Les mesures de vigilance sur les des fournisseurs et sous-traitants

- **Les essais cliniques**

Afin de vérifier la conformité avec les standards Qualité de l'entreprise et les réglementations en vigueur, Servier définit, pour ses médicaments Princeps, un plan annuel des sous-traitants impliqués dans la conduite de ces essais. Ce programme vient compléter le monitoring des sous-traitants assuré par les métiers.

- **Les requis réglementaires vis-à-vis des sous-traitants industriels**

Le management "Qualité" vis-à-vis de nos sous-traitants de médicaments Princeps est assuré par la Direction Qualité Industrie, ainsi que par les structures qualité des sites de production Servier, et répond aux exigences des dispositions nationales et internationales en vigueur, telles que les *Good Manufacturing Practices*, la directive européenne 2003/94/EC ou encore le processus de gestion des risques (ICH Q9).

Ces règles dites de "Qualité" sont opposables et leur bonne application sur les sites industriels est évaluée lors des inspections des activités de fabrication réalisées de façon périodique par les autorités de santé de chaque pays. Le respect de ces règles est également évalué de manière périodique lors d'audits réalisés par nos soins sur les sites de nos sous-traitants et nos fournisseurs critiques. La fréquence de ces audits est définie sur la base d'une analyse de risque qualité.

S'agissant de Biogaran, les audits sont effectués tous les trois ans auprès des Fabricants de produits finis et de principes actifs. Dans le cas d'un fabricant qui achète directement le principe actif, Biogaran exige le rapport d'audit de son fournisseur.

- **Achats responsables et Gestion des risques fournisseurs**

Organisation

Le Groupe Servier est engagé dans une démarche d'achats responsables, et veille à sélectionner ses fournisseurs en fonction de leurs pratiques éthiques et de compliance, et à développer avec eux une relation responsable.

Ainsi, en 2019, un Directeur Achats responsables groupe a été nommé avec l'objectifs de déployer les principes des Achats responsables sur le périmètre Princeps en s'appuyant sur la norme ISO 20400. Au titre de cette démarche, la sensibilisation des acheteurs aux risques couverts par la loi sur le Devoir de vigilance a été assurée au travers d'un *e-learning* sur les Achats responsables.

Une équipe dédiée au référencement et à l'évaluation des tiers a été également créée au sein de la Direction Finances afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires (Devoir de Vigilance, RGPD, Loi Sapin II) et d'accompagner, informer et responsabiliser les métiers aux risques, lors de la sélection des fournisseurs et sous-traitants. La cellule coordonne le Programme d'identification et d'évaluation des risques liés aux fournisseurs.

Programme d'identification et d'évaluation des risques liés aux fournisseurs

Afin de gérer les risques liés à sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe Servier déploie un outil de référencement et d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants. Cette procédure d'évaluation concerne, dans un premier temps, les achats payés depuis la France hors Génériques, et qui relèvent du périmètre de la Direction des Achats. Et dans ce cadre, y sont soumis :

- Les nouveaux fournisseurs (personne morale) ;
- Les renouvellements de contrat ;
- Les prospects finalistes faisant partie d'un appel d'offre.

Les évaluations fournisseurs sont menées au regard des typologies de risque suivantes :

- Santé financière et dépendance économique
- Prévention de la corruption et du trafic d'influence
- Respect de droits humains, santé-sécurité et environnement
- Respect de la réglementation sur les données personnelles
- Lutte contre le travail dissimulé
- Sécurité informatique des données

Le programme vise à identifier dans un premier temps, les risques potentiels selon des critères liés au montant contractuel, à la catégorie d'achat et au pays de production ou de réalisation de la prestation. En fonction du résultat de cette phase préliminaire, le fournisseur peut être soumis à une évaluation plus approfondie sur le ou les risques potentiels identifiés. Les éléments relatifs aux évaluations sont archivés dans l'outil dédié au programme d'évaluation fournisseur et répliqués dans le référentiel fournisseur du groupe.

Pour évaluer les pratiques RSE de ses fournisseurs et sous-traitants, Servier a choisi la plateforme Ecovadis. L'évaluation indépendante conduite par les experts d'Ecovadis passe par une analyse des réponses apportées par les fournisseurs et sous-traitants, puis par une vérification des données avec des ressources externes (rapports ou interpellation d'ONG, de syndicats, de gouvernements, bases de données, presse...). A l'issue de cette évaluation et selon le niveau des risques, des mesures de prévention et d'atténuation sont proposées.

Il est prévu, à terme, d'inclure dans le dispositif de référencement et d'évaluation, les fournisseurs et sous-traitants relatifs aux achats payés par la France non couverts par la Direction Achats ainsi que les périmètres international et générique. Le programme et les documents de référence du Groupe sont d'ores et déjà présentés sur le site Servier.com, dans sa rubrique *Relations Fournisseurs* : <https://servier.com/fr/engagements/rerelations-fournisseurs/>

- **Dispositions contractuelles**

Afin de sécuriser sa relation contractuelle avec les tiers sur l'aspect RSE, Servier a inséré une annexe spéciale relative à la responsabilité sociétale de l'entreprise dans ses conditions générales de commandes. Le contenu de cette clause, disponible en langue française et anglaise, invite les parties à adhérer aux principes évoqués dans la page internet du Groupe Servier consacrée à la RSE et qui figurent à l'adresse suivante : <https://servier.com/fr/engagements/demarche-rse/>.


A terme, il est prévu de déployer cette clause dans l'ensemble des contrats du Groupe.

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Un mécanisme d'alerte est accessible à tous les employés du groupe Servier et aux tiers leur permettant de rapporter de manière confidentielle des situations pouvant affecter la santé et sécurité des salariés et des faits (au sein des entités du Groupe ou en dehors du Groupe) qui pourraient être contraires aux obligations légales et/ou aux principes éthiques du Groupe. Ce dispositif couvre les risques couverts par la loi française sur le devoir de vigilance.

Accessible via un lien ; la ligne d'alerte éthique est une plateforme qui permet de préserver l'anonymat du lanceur d'alerte et de protéger son identité.

Le Référent de la Ligne d'Alerte Ethique est le Bureau Ethique. Il est chargé de traiter et d'instruire le cas échéant, les alertes. Le Bureau Ethique veille à ce que tous les faits signalés soient adéquatement étudiés et documentés et met en œuvre tous les moyens nécessaires pour pouvoir traiter et instruire les alertes en réalisant les opérations de vérification nécessaires.



Outre ce dispositif, Servier a mis en place des mécanismes d'alertes spécifiques pour assurer en continu la qualité de ses médicaments et la surveillance des effets indésirables et des situations à risque pour la sécurité des patients.

Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Servier veille, à travers un reporting extra-financier annuel, au suivi de l'efficacité des actions mises en œuvre. Pour en savoir plus sur les mesures et les indicateurs associés, voir les Rapports RSE disponibles sur www.servier.com

Parallèlement, la cellule de travail poursuit la mise en œuvre des obligations de loi sur le devoir de vigilance, afin de couvrir progressivement l'ensemble des activités du Groupe, de ses filiales et sous-traitants. La définition des plans d'actions et des mesures complémentaires est en cours, dans le cadre du déploiement de stratégie RSE au sein des Directions, afin de garantir la cohérence des risques identifiés sur les périmètres déjà couverts par des plans d'actions.